



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 12 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Catherine CHEREAU, Nicolas GUYOT, Jean-Claude HERMAIZE, Philippe CALVEZ, Cécile GILLARD, Jocelyne MANCEL, Marylène GUILLEMOT, Sylvie BOUDIER, Florent Désiré NADALI, Nadège GUIBERT, Laura CLEMENT, Nicolas TESSIER, Joël GICQUEL, Richard RICOU.

Absents excusés : Mme Sylvie DURAND (donne pouvoir à Philippe CALVEZ), Aline MAUGEAIS (donne pouvoir à Laura CLEMENT)

Secrétaire de séance : Mme Cécile GILLARD

Date de la convocation : le 27 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 18

Quorum : 11

Ayant donné pouvoir : 2

Nombre de votants : 20

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 5 Février 2026

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 5 Février 2026.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 Février 2026 est approuvé à l'unanimité.

2 – Budget principal « Commune » - Présentation et adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances présente le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget Principal dressé par Madame Marie-Ange Fouchereau, Maire.

Le document budgétaire détaillé a été remis aux conseillers municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 26 Janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Budget Principal de la commune de Bécon-les-Granits ;

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique est présenté par Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement.

De ce document comptable, se dégagent les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice 2025	1 792 445,19 €	2 422 205,46 €	629 760,27 €
Report de l'exercice N-1	0,00 €	0,00 €	
Total	1 792 445,19 €	2 422 205,46 €	629 760,27 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2025	1 457 711,06 €	1 216 077,84 €	- 241 633,22 €
Report de l'exercice N-1	63 084,57 €		- 63 084,57 €
Total	1 520 795,63 €	1 216 077,84 €	- 304 717,79 €
RESULTAT GLOBAL	3 552 052,19 €	4 001 053,93 €	325 042,48 €
Reste à réaliser 2025	964 320,00 €	636 471,00 €	-327 849,00 €

Madame FOUCHEREAU quitte la salle lors du vote du compte Financier Unique.

Sur avis de la Commission des Finances réunie le 26 Janvier 2026,
Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
De donner acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal,
D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
Et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 – Budget annexe « Lotissement de Brisâtre »- Présentation et adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances présente le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget annexe Lotissement de Brisâtre dressé par Madame Marie-Ange Fouchereau, Maire.

Le document budgétaire détaillé a été remis aux conseillers municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3 ;
Vu l'avis de la Commission des Finances du 26 Janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Budget annexe Lotissement de Brisâtre de la commune de Bécon-les-Granits ;

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Budget annexe Lotissement de Brisâtre de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique est présenté par Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement.

De ce document comptable, se dégagent les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice 2025	3 430,00 €	219 105,00 €	215 675,00 €
Report de l'exercice N-1	0,00 €	102 014,07 €	102 014,07 €
Total	3 430,00 €	321 119,07 €	317 689,07 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report de l'exercice N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GLOBAL	3 430,00 €	321 119,07 €	317 689,07 €

Madame FOUCHEREAU quitte la salle lors du vote du compte Financier Unique.

Sur avis de la Commission des Finances réunie le 26 Janvier 2026,
Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
De donner acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025,
D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget annexe Lotissement de Brisâtre,
Et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4 – Budget principal « Commune » - Affectation du résultat 2025

Madame le Maire, sur avis de la Commission des Finances du 16 Février 2026,
Proposant au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique du budget principal présente un résultat positif d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice 2025 arrêté à la somme de 629 760,27 €, soit un résultat à affecter d'un montant de 629 760,27 €,

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget après décision modificative de l'exercice arrêté est de 595 000,00 €,

Considérant le besoin de financement d'un montant de 241 633,22 €,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Propose d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement comme suit :

- compte 1068 - Réserves pour 629 760,27 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 du budget principal à la section d'investissement du budget 2026 telle que présentée ci-dessus.

5 - Budget principal « Commune » - Etat annuel des indemnités de fonction des élus versées en 2025

En application de l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Bécon-les-Granits doit présenter un état de l'ensemble des indemnités des élus siégeant au conseil municipal pour tout mandat et toutes fonctions exercées.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux.

Ainsi, l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales pour l'exercice 2025 se présente comme suit :

ETAT DES INDEMNITES VERSEES EN 2025				
<i>Nom - Prénom</i>	<i>FONCTION</i>	<i>Taux par rapport à l'ind maxi</i>	<i>Montant brut annuel</i>	<i>Montant net annuel</i>
FOUCHEREAU Marie-Ange	Maire	85%	21 634,56 €	17 134,56 €
Jacques BONHOMMET	1er Adjoint	85%	8 301,60 €	7 180,88 €
Valérie AVENEL	2ème Adjoint	85%	8 301,60 €	7 180,88 €
Pierre-Pascal BIGOT	3ème Adjoint	85%	8 301,60 €	7 180,88 €
Catherine CHEREAU	4ème Adjoint	85%	8 301,60 €	7 180,88 €
Jean-Claude HERMAIZE	5ème Adjoint	85%	8 301,60 €	7 180,88 €
Nicolas GUYOT	6ème Adjoint	85%	8 301,60 €	6 452,36 €
Cécile GILLARD	Conseiller Délégué	85%	2 515,68 €	2 176,08 €
TOTAL			73 959,84 €	61 667,40 €

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales en 2025.

6 – Budget « Commune » - Fixation des durées d'amortissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M57,

Vu la délibération N°2021/04.03.06 du Conseil Municipal en date du 4 Mars 2021,

Considérant qu'il convient de mettre à jour les durées d'amortissement des immobilisations,

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement par compte selon le tableau suivant :

Article	Bien ou catégories de biens	Durée d'amortissement
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5 ans
204132	Subventions d'équipements aux départements	20 ans
2041512	Groupement de collectivités – Bâtiments et installations (CCVHA)	5 ans
2041582	Subventions d'équipements aux autres établissements publics locaux (SIEML)	5 ans
20422	Subventions d'équipements travaux génie civil	5 ans
2046	Attributions de compensation d'investissement	15 ans
21318	Autres bâtiments publics	20 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques (panneaux photovoltaïques)	20 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques (onduleurs)	10 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De fixer les durées d'amortissement comme récapitulées dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026.

7 – Fiscalité locale 2026 – Vote des taux d'imposition

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, rappelle que chaque année, le Conseil Municipal fixe les taux des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit fiscal encaissé en 2025 atteignait la somme de 879 844 €. La loi de Finances pour 2026 prévoit la revalorisation des valeurs locatives servant de bases aux impôts directs de 0,8 % basé sur l'inflation glissante sur 12 mois.

La Commission des Finances réunie le 16 février 2026, a émis un avis favorable à l'unanimité sur la proposition d'augmentation de 2 % des taux des 3 taxes locales (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, Taxe Foncière sur le bâti, Taxe Foncière sur le non bâti) pour 2026. Il est précisé que les taux sont restés inchangés depuis 2017.

En appliquant les taux majorés de 2 % aux bases d'imposition prévisionnelles 2026 estimées, le produit fiscal attendu pour 2026 s'élèverait à 904 306 € soit une augmentation de 31 548 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De valider la proposition de la Commission des Finances de revaloriser de 2 % les taux d'imposition pour 2026,

De fixer les taux d'imposition pour 2026 comme suit :

Taxe d'habitation..	13,28 %
(sur les locaux non affectés à la résidence principale)	
Taxe foncière sur bâti	36,27 %
Taxe foncière sur non bâti	31,78 %.

De charger Madame le Maire de les notifier à la Préfecture qui les transmettra aux services fiscaux.

8 – Budget Primitif 2026 – Budget Principal « Commune » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, présente aux membres du Conseil Municipal les principales caractéristiques du budget primitif 2026 et détaille les différents chapitres budgétaires.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **Section de fonctionnement :** **3 034 729,00 €**
- **Section d'investissement :** **2 820 624,00 €**

Les principaux éléments du budget 2026 se décomposent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Variation BP 2025/2026
DEPENSES REELLES :					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	433 260,00	402 722,86	428 500,00	-1,10%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	914 304,00	896 047,40	885 287,00	-3,17%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	50 330,00	49 995,00	47 955,00	-4,72%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	293 979,00	287 416,37	288 217,00	-1,96%
66	CHARGES FINANCIERES	76 050,00	76 017,30	73 520,00	-3,33%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	26,68	100,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 500,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 770 523,00	1 712 225,61	1 723 579,00	-2,65%
DEPENSES D'ORDRE :					
023	Virement à la section d'investissement	598 200,00	0,00	507 860,00	
	+ Excédent lotissements	696 470,00	0,00	725 540,00	
042	Opérations d'ordre entre section	80 500,00	80 219,58	77 750,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 375 170,00	80 219,58	1 311 150,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 145 693,00	1 792 445,19	3 034 729,00	

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Variation BP 2025/2026
RECETTES REELLES :					
013	ATTENUATION DE CHARGES	43 500,00	50 041,28	38 000,00	-12,64%
70	PRODUITS DES SERVICES	331 378,00	311 976,10	269 900,00	-18,55%
73	IMPOTS ET TAXES	988 200,00	976 224,57	997 505,00	0,94%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	756 145,00	751 599,44	751 784,00	-0,58%
75	Autres produits de gestion courante	932 470,00	239 000,63	970 540,00	4,08%
77	Produits exceptionnels	89 000,00	89 376,15	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 140 693,00	2 418 218,17	3 027 729,00	-3,60%
RECETTES D'ORDRE :					
042	Opérations d'ordre entre section	5 000,00	3 987,29	7 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 000,00	3 987,29	7 000,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 145 693,00	2 422 205,46	3 034 729,00	

1 : Les dépenses réelles de fonctionnement : -2,65 %

a) Chap. 011 : Charges à caractère général : 428 500 € (Variation BP 2025/2026 : -1,10 %)

- Eau : en 2025, rattrapage des factures 2023-2024. Consommation moyenne annuelle : 6000 €.
- Electricité : incertitude sur le budget, en attente de régularisation de la facturation au réel et du tableau des consommations par le SIEML.
- Carburants : baisse des consommations suite achat de véhicules électriques.
- Alimentation : 70 000 €. Prévission du budget denrées alimentaires sur 10 mois de service : 38 000 repas * 1,80 € = 68 400 € + goûters accueil périscolaire et opération 1 fruit à la récré pour les 2 écoles.
- Contrats de prestations de services : 32 000 €
- Entretien et réparations voirie : 16 000 €. Entretien des émissaires + facture CUMA 2025 : 9936 €.
- Réceptions : 9 000 €. Réceptions diverses : vœux, cérémonies + accueil des Polonais en juillet 2026.

b) Chap. 012 : Charges de personnel : 885 287 € (Variation BP 2025/2026 : - 3,17 %)

Rémunérations personnel titulaire : rémunérations 15 agents titulaires (-2) : 2 agents à 80 % au 1/05+1 directrice adjointe stagiaire, 1 ATSEM en dispo au 15/02+avancements de grade + mise en place du CIA

Rémunérations du personnel non titulaire : 10 animateurs pause méridienne + 2 animateurs périscolaire + 1 CDD cuisinier 12 mois + 1 CDD agent communication 4 + 1 assistant adm TC 8,5 mois + 1 ATSEM TC 9,5 mois + 1 agent technique polyvalent 9 mois + CDD remplacement agents titulaires en arrêt

Cotisations caisses de retraite : augmentation taux CNRACL 3 points de 34,65 % à 37,65 % pour atteindre 43,65 % en 2028

c) Chap. 014 : Atténuation de produits : 47 955 € (Variation BP 2025/2026 : - 4,72 %)

- Attribution de compensation CCVHA prévisionnelle 2026 : 46 452 €

d) Chap. 65 : Autres charges de gestion courante : 288 217 € (Variation BP 2025/2026 : - 1,96 %)

- Indemnité des élus : 77 000 €. Enveloppe globale à réajuster après les élections Municipales. Réforme statut de l' élu : revalorisation de l'enveloppe + 8 %.
- Subvention école privée : 148 462 € (+ 5 938 €)
- Subvention au CCAS : 6 000 € subvention d'équilibre.
- Participations autres établissements : EPHAD, SIEMML : 9 000 € (- 11 000 €) / entretien réseau éclairage public + dépannages divers
- Subventions aux associations : 13 000 € dont 11 400 € suite vote des subventions 2026.

e) Chap. 66 : Charges financières : 73 520 € (Variation BP 2025/2026 : -3,33 %)

- Intérêts de la dette pour les deux emprunts contractés pour la gendarmerie et travaux Mairie pôle interco compensés par les recettes des loyers. Du fait que la commune n'emprunte pas, les charges financières diminuent chaque année.

f) Opérations d'ordre : 77 750 €

Amortissements fonds de concours SIEMML, frais d'études, panneaux photovoltaïques, AC investissement CCVHA : 77 750 €

2 : Les recettes réelles de fonctionnement : - 3,60 %

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales qui représentent 42,9 % des recettes de fonctionnement, les dotations d'état représentent 32,9 % et les 24,2 % restant proviennent des produits des services, des loyers et recettes diverses.

a) Chap 013 : Atténuation de charges : 38 000 € (Variation BP 2025/2026 : - 12,64 %)

- Remboursements arrêts de travail

b) Chap 70 : Produits des services : 269 900 € (Variation BP 2025/2026 : - 18,55 %)

- Facturation services périscolaires : 198 000 €. Montant en baisse : rappel en 2025, régularisation problème facturation périscolaire 2024 + majoration tarifs 2 %.
- Remb MAD personnel pour enfance_jeunesse CCVHA : 20 000 € (2 années en 2025)
- Remb prestations de services et frais divers CCVHA : 23 000 €. Remboursement lié aux conventions opérationnelles passées avec la CCVHA pour la mise à disposition des locaux et des agents techniques : bâtiments communautaires, sentiers de randonnée, enfance-jeunesse +remb charges de fonctionnement des locaux de la Mairie, arrêt convention voirie communautaire (- 23 000 €)
- Autres produits d'activités annexes : 5 000 € - remb autoconsommation électricité panneaux photovoltaïques

c) Chap 73 : Impôts et taxes : 979 265 € (Variation BP 2025/2026 : + 0,94 %) 1^{er} poste de recettes

- **Produit des contributions directes : 889 305 €.** LF 2026 : revalorisation des valeurs locatives : -0,80 % + proposition de la Commission des Finances d'augmenter les taux (inchangés depuis 2017) de + 2 % : soit un produit fiscal de + 31 548 €.
- FPIC : montant en baisse progressive : 15 000 €
- Droits de mutation liés aux transactions immobilières : répartition du produit modifiée par la loi, en baisse : Produit estimé : 90 000 €.

d) Chap 74 : Dotations et participations : 751 784 € (Variation BP 2025/2026 : - 0,58 %) 2^{ème} poste de recettes

- Dotations d'état : enveloppe 2025 reconduite : 665 105 €.
- Allocations compensatrices : 15 000 € (=)
- Autres participations : 60 000 €. Prestation CAF accueil périscolaire et accueil du midi

e) Chap 75 : Autres produits de gestion courante : 970 540 € (Variation BP 2025/BP 2026 : + 4,08 %)

- **Excédent prévisionnel du budget lotissement Brisâtre : 725 540 €**
- Revenus des immeubles : 242 000 € (+ 10 000 €). Locations salles communales : 5000 €, loyer gendarmerie : 172 000 € (revalorisation triennale au 15/04/2026), loyer Boule de fort : 3 200 €, loyer Panier Béconnais : 1 400€, locations terres, loyer Maitai : 12 055 €, loyer CCVHA occupation locaux Mairie : 32 700 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
COMPTE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	3 466 971,00 €	1 520 795,63 €	2 820 624,00 €
001	Déficit reporté	63 084,57 €	63 084,57 €	304 717,79 €
1322	Suv non transf Région (annul loyer gendarmerie2024)	86 000,00 €	85 946,78 €	0,00 €
16	Remboursement capital des emprunts	61 460,00 €	61 457,50 €	64 055,71 €
20	Immobilisations incorporelles	40 500,00 €	35 650,32 €	28 286,00 €
204	Subv. Équipement	118 290,00 €	30 278,51 €	314 088,50 €
2046	Attribution de compensation Investissement (CCVHA)	37 290,00 €	28 888,50 €	96 088,50 €
21	Immobilisations corporelles	1 916 500,43 €	978 441,46 €	1 634 635,00 €
23	Immobilisations en cours - OPERATIONS :	840 500,00 €	87 501,84 €	467 841,00 €
N°80 - 2315	Voirie	193 000,00 €	35 348,45 €	50 000,00 €
N°109-2313	Equipements sportifs (projet terrain soccer)	207 500,00 €	13 881,21 €	193 600,00 €
N°101-2313	Réaménagement ancienne poste et extension pour salle de réceptions et animations	440 000,00 €	38 272,18 €	224 240,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	5 000,00 €	2 956,33 €	7 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	20 160,00 €	0,00 €	0,00 €
4581001	Travaux pour le compte de la CCVHA	140 153,00 €	0,00 €	
458101	Travaux pour le compte de la CCVHA	160,00 €	155,80 €	
458201	annulation opération sous mandat	175 323,00 €	175 322,52 €	

		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
	RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	3 466 971,00 €	1 216 077,84 €	2 820 624,00 €
001	Excédent reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	598 200,00 €	0,00 €	507 860,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement (excédent budget lotissement)	696 470,00 €	0,00 €	725 540,00 €
024	Cessions :terrain Za La Clercière : 11 000 + AUTRES	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	695 662,00 €	695 702,06 €	811 902,00 €
13	Subventions	982 757,00 €	264 522,08 €	677 572,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations	373 222,00 €	175 634,12 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	80 500,00 €	80 219,58 €	77 750,00 €
041	Opérations patrimoniales	20 160,00 €	0,00 €	0,00 €

1 : Les dépenses d'investissement :

Elles comprennent :

- 001 – Déficit d'investissement reporté 2025 : 304 717,79 €
- Chap 16 : Remboursement du capital des emprunts : 64 055,71 €
- Chap 20 : frais d'études (mission CAUE, projet lotissement Impasse du Puits Moreau, DUP Le Petit Champ d'Angers) + frais logiciel :28 286 €
- Dépenses d'équipement :
 - Enfouissement et extension des réseaux : 173 000 €
 - Fond de concours CCVHA (liaison cyclable) : 45 000 €
 - AC CCVHA investissement : 96 088,50 €
 - Achat de terrains : 685 000 €
 - Aménagement de terrain et divers travaux d'agencements (cimetière, espaces verts, aires de jeux, travaux de voirie divers) : 47 885 €
 - Travaux de bâtiments : 35 000 €
 - Rénovation énergétique école LDV : 710 000 €
 - Travaux de voirie : 80 000 €
 - Achat matériel – mobilier :76 750 €
- Opérations : 456 601 €
 - Travaux de voirie : 50 000 €
 - Equipements sportifs (terrain soccer) : 193 600 €
 - Réaménagement ancienne poste et extension pour salle de réceptions et animations : 224 240 €

2. : Les recettes d'investissement :

Elles comprennent :

- C/021 : virement de la section de fonctionnement : 507 860 € + excédent prévisionnel du budget lotissement Brisâtre : 725 540 €
- Chap. 024 : cessions diverses : 20 000 €
- Chap. 10 : Dotations et réserves : 811 902 €
 - FCTVA sur les dépenses d'équipement 2025 : 162 000 €
 - Excédent de fonctionnement 2025 : 629 760,27 €

- Taxe d'aménagement estimée à 20 141,73 €
- Chap. 13 : Subventions d'investissement accordées pour les différents projets d'investissement : 677 572 €
- Chap. 040 : Amortissements : fonds de concours SIEMML, tx départ, AC investissement CCVHA, panneaux photovoltaïques : 77 750 €

Aux termes de la présentation,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 16 Février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le budget primitif 2026 du budget principal fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

- **Section de fonctionnement :** 3 034 729,00 €
- **Section d'investissement :** 2 820 624,00 €

9 – Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Lotissement de Brisâtre » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Adjoint aux Finances, présente le budget « Lotissement de Brisâtre » pour 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 1 009 040,00 €
- Section d'investissement : 0,00 €

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 16 Février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le budget primitif 2026 du budget « Lotissement de Brisâtre » fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

- **Section de fonctionnement :** 1 009 040,00 €
- **Section d'investissement :** 0,00 €

10 – Subventions 2026 non forfaitaires - Modification

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 Février 2026, le Conseil Municipal a voté les subventions aux associations. Elle précise qu'il convient de modifier la subvention accordée à l'association Rythm'Equilibre (gym enfants), suite à l'adhésion de cette association à une fédération depuis fin 2025.

Il est donc proposé d'appliquer le montant unitaire fixé par licencié.

Le montant de la subvention est donc modifié comme suit :

<u>Licenciés :</u>			
Rythm Equilibre – Gym enfants	<i>Total</i>	49	642.64
	<i>Béconnais</i>	25	554.00
	<i>CCVHA</i>	16	88.64
	<i>Autres</i>	8	0.00
		22.16	
		5.54	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De modifier la subvention accordée à l'association Rythm'Equilibre comme ci-dessus et d'approuver l'attribution de la subvention pour un montant total de 642,64 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget 2026.

11 – Réaménagement de l'ancienne poste en espace associatif et extension, de la bibliothèque pour une salle de réceptions et d'animations – Demande d'aide au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes 2026 du Département de Maine et Loire

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de Maine et Loire a engagé depuis 2021 une amplification de son soutien aux investissements portés par les communes en cohérence avec les principaux axes des politiques départementales. Ce partenariat se poursuit en 2026 afin de soutenir les projets des communes s'intégrant dans les thématiques ouvertes par le Département : vitalité durable du territoire, lien social et proximité.

A ce titre, il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre du projet de réaménagement de

l'ancienne poste en espace associatif et extension de la bibliothèque pour une salle de réceptions et animations sur la thématique « Lien social » - sous-thématique – « activités facteurs de cohésion sociale ».

Dans le cadre de sa réflexion sur les projets d'équipements publics de proximité répondant aux besoins des habitants et de la programmation pluriannuelle des investissements (2024-2028), la commune de Bécon les Granits a engagé une réflexion sur la réaffectation de son ancienne poste située à proximité de la Mairie et bibliothèque.

Cette restructuration des équipements publics en centre bourg repose sur une volonté des élus d'optimiser les locaux communaux afin de répondre aux besoins des services de proximité à la population, dans un objectif de cohésion sociale en développant les interactions entre les différents équipements, en valorisant les échanges entre les structures et en s'appuyant sur la dynamique associative locale.

En regroupant sur un même secteur, la majorité des équipements publics scolaires, périscolaires, socioculturels, sportifs et administratifs, cela permettra d'assurer une synergie entre les équipements mais également entre les acteurs des services.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence Grégoire Architectes de Cholet.

L'Avant-Projet définitif a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 2 Octobre 2025.

Les travaux programmés comprennent :

- Restructuration des deux étages de l'ancienne poste en espace associatif sur une superficie totale de 96 m² :
 - Au rez de chaussée : rampe d'accès PMR, hall d'entrée, espace associatif avec point d'eau, sanitaires
 - A l'étage : bureau partagé, espace convivial.
- Extension de la bibliothèque avec la construction d'une salle dédiée de réceptions et d'animations e d'une superficie de 162 m² comprenant un hall d'entrée en liaison directe avec la bibliothèque avec accès PMR, une salle de 108 m² équipée en vidéo projection, un office, des sanitaires, local rangement, ...
- Réfection de la chaufferie de la Mairie en chaufferie bois comprenant une chaudière à bois granulés avec 3 départs hydrauliques (Mairie/Salle réception/Espace associatif), un silo d'une contenance 9 tonnes.
- Aménagements des extérieurs : terrasse de la nouvelle salle, espaces verts, pavage des cheminements.

L'objectif de ce projet est orienté sur plusieurs axes :

- Accompagner le monde associatif dans ses projets
- Mailler le territoire d'espaces de soutien et de ressources destinés aux acteurs associatifs
- Développer les animations culturelles en lien avec la bibliothèque,
- Rénover le patrimoine communal pour mise aux normes énergétique et accessibilité des espaces publics.

Le coût estimatif de l'Avant-Projet Définitif (partie travaux) s'élève à 1 101 400,00 € HT auquel il faut rajouter le montant des études.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Désignation des travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant HT
Structure Gros œuvre	322 200,00 €	DETR 2026	30 %	368 820,00 €
Bloc toiture (hors d'eau et d'air) Charpente bois Couverture Menuiseries extérieures - métallerie	59 100,00 € 110 900,00 € 115 800,00 €	DSIL 2026	30 %	368 820,00 €
Corps d'état secondaires Menuiseries intérieures bois	39 100,00 €	Département 49		100 000,00 €

Cloisons sèches – plafonds	81 900,00 €			
Revêtements de sols – faïence	27 300,00 €			
Peinture – revêtements muraux	17 500,00 €			
Lots fluides		SIEMML – BEE 2030		130 000,00€
Plomberie sanitaire	19 500,00 €			
Chauffage bois – ventilation	156 000,00 €			
Electricité courants forts et faibles	80 000,00 €			
Terrassements – VRD	72 100,00 €	Autofinancement		261 760,00 €
Maitrise d'œuvre +frais divers	128 000,00 €			
TOTAL HT	1 229 400,00 €			1 229 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le projet présenté et son plan prévisionnel de financement,

De solliciter auprès du Département de Maine et Loire une subvention au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes d'un montant de 100 000 €,

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

12 – Projet de rénovation de l'espace Jeunesse – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'engager le projet de rénovation et d'extension du bâtiment communal affecté au service Jeunesse, suite au travail effectué par un groupe de jeunes fréquentant le service. En effet, un groupe de jeunes a initié le projet d'extension du bâtiment avec l'accompagnement de l'animatrice jeunesse. Ils ont contacté des artisans locaux afin d'élaborer leur projet « REVE ». Ils sont venus présenter leur projet aux élus le 15 décembre 2026 puis le 9 février 2026 en présence de la CAF et de la MSA, co-financeurs des investissements sur les structures enfance-jeunesse.

Le programme comprend :

- L'extension d'une superficie d'environ 60 m² pour une salle d'activités,
- La rénovation du bâtiment existant.

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (article R 2121-5 à R 2121-9).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (article R 2121-5 à R 2121-9),

D'autoriser Madame Le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir,

Et donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

13 – Projet de lotissement communal « Le Petit Champ d'Angers » Achat de terrain avec M. Pineau – Modification

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 22 Janvier 2026, le Conseil Municipal a validé l'acquisition des parcelles cadastrées E N°1059, 1062, 1066, et 1061 d'une superficie totale de 38 928 m² appartenant à M. Olivier PINEAU.

Suite à une erreur sur le détail de l'évaluation par type de zonage, il convient de modifier le prix comme suit :

- Zone Ub (zone urbanisée) à 100 € X 489 m² = 48 900 €
 - Zone 1AU (zone à urbaniser à plus court terme) à 13,50 € X 38 439 m² = 518 926,50 €
- Soit un total de 567 826,50 €.

Les taxes et indemnités seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées E N°1059, 1062, 1066, et 1061 d'une superficie totale de 38 928 m² appartenant à M. Olivier PINEAU aux conditions susmentionnées,
D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir.
Dire que cette dépense sera inscrite à l'article 2111 du Budget 2026.

14 – Ancien Presbytère – Bail de location du logement au rez-de-chaussée - Prolongation

Madame le Maire rappelle que le logement au rez-de chaussée du presbytère a été remis en location à un jeune. Des modifications ont été apportées au bail de location comme suit :

- Surface habitable : 42 m²
- Le bureau de 20 m² situé côté Est du hall d'entrée n'est plus affecté au logement.
- Modalités de production de chauffage et d'eau chaude : collectif (chaudière fuel)

La durée initiale du bail a été fixée à six mois à compter du 3 juin 2025 soit jusqu'au 31 décembre 2025. Une 1^{ère} prolongation d'un mois a été proposée, soit jusqu'au 31 janvier 2026. Il est nécessaire de prolonger le bail jusqu'au 31 mars 2026.

Le montant du loyer reste fixé à 350 € par mois charges comprises (chauffage collectif, eau, maintenance des installations, entretien des parties communes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver la prolongation du bail de location du logement au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère jusqu'au 31 mars 2026, les autres termes du bail restent inchangés,

D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au bail de location aux conditions sus-indiquées et tout document nécessaire à ce dossier.

15 – Ressources Humaines – Avancement de grade – Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Les avancements de grade proposés pour l'année 2026 concernent 1 poste :

- Filière technique :
 - 1 avancement de grade en catégorie C : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

Vu le tableau des effectifs de la commune de Bécon Les Granits,

Vu la proposition présentée par le Centre de Gestion de Maine et Loire au titre des avancements de grade 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer, à compter du 1^{er} janvier 2026, un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet pour permettre l'avancement au grade d'un agent classé actuellement au grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet.
- D'adopter la modification du tableau des effectifs en ce sens.

16 – Ressources Humaines – Modification de la durée de service d'un poste d'adjoint administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction Publique Territoriale,

Madame le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le poste d'adjoint administratif polyvalent d'une durée de service hebdomadaire de 21/35èmes à 35/35èmes pour les besoins du service, en raison de la demande de réduction du temps de travail à 80 % de deux agents de la Mairie pour cessation progressive d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'autoriser l'augmentation du temps de travail du poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet de 21/35èmes à temps complet 35/35èmes hebdomadaire à compter du 1^{er} avril 2026.

De dire que les crédits sont inscrits au budget communal 2026,

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

17 – Ressources Humaines – Création d'un poste non permanent pour le Musée du Granit

Madame Le Maire rappelle que, comme chaque année, la Commune fait appel à un emploi saisonnier de guide pour l'ouverture estivale du Musée du Granit, du 14 juillet au 31 août inclus.

Les missions principales de ce poste sont : accueil du public, visite guidée du musée et promotion du territoire.

La durée hebdomadaire de travail est de 24 heures par semaine du mardi au dimanche à raison de 4 heures par jour.

Il convient de créer un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet (24/35èmes) du 14 juillet au 31 août 2026 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De créer un poste non permanent d'adjoint administratif à temps non complet (24/35èmes) du 14 juillet au 31 août 2026,

Que l'agent percevra une rémunération sur la base de l'indice brut 367, indice majoré : 366, (1^{er} échelon de l'échelle indiciaire C1 du grade des adjoints administratifs territoriaux),

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

18 – Journée du Sénat – Remboursement de frais

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif de remboursement du repas au sénat par les conjoints des élus lors de la journée 16 décembre 2025.

Le tarif est de 58 € par personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

Donne son accord sur le tarif fixé ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

19 – SIEMML – Etude de faisabilité multi-énergie portant sur le remplacement de la chaudière fioul de la salle culturelle/cuisine incluant le bâtiment Salle Roche Bleue et restaurant scolaire équipé d'une chaudière gaz propane

Les émissions de gaz à effet de serre engendrés par la chaufferie fioul du Centre culturel sont importants, de plus le bâtiment est sujet au décret tertiaire.

Face à ce constat, une réflexion sur le remplacement du fioul par une énergie plus vertueuse telle que le bois ou la géothermie semble aujourd'hui nécessaire.

Vu la délibération du conseil municipal du 6 juillet 2023 validant la réadhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé du Siemml,

Accompagnement du SIEMML :

- Le SIEMML, dans le cadre de ses missions, peut apporter son concours dans ce type de démarche. Ainsi le syndicat propose de porter et cofinancer une étude de faisabilité multi énergie renouvelable (ENR), étudiant la possibilité de remplacer la chaufferie fioul du centre culturel et ainsi proposer une mutualisation avec la chaufferie gaz Propane de la salle Roche bleue/self.
- Le SIEMML se charge de retenir un bureau d'études spécialisé pour mener l'étude.

- D'après son règlement financier 2025, cette étude serait financée à hauteur de 85 % par le SIEML (après déduction d'éventuelles subventions obtenues par le Siéml auprès d'autres organismes). Le coût d'une étude de faisabilité est au maximum de **6 500€**, soit un reste à charge pour la commune maximum de **800 €** par cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La réalisation des études de faisabilité par le SIEML
- Que Madame le Maire est autorisée à signer les conventions entre le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) et la commune.
- Que Madame Le Maire est autorisée à prendre toute décision utile à la présente délibération.

20 – SIEML – Avant-projet détaillé des travaux de pose d'un coffret prises sur la place du Souvenir de la Mairie de Bécon les Granits – Approbation

Vu la délibération d'adhésion au SIEML,

Vu le détail estimatif des travaux de pose d'un coffret prises pour la place du Souvenir de la Mairie à Bécon les Granits d'un montant de 3 913,35 € TTC,

N°opération	Type d'intervention	Montant des travaux HT	Frais dossier et TVA	Participation de la commune	Montant de la participation
CG-026.25.02	Pose d'un coffret prises place du Souvenir de la Mairie	3 033,61 €	879,74 €	100 %	3 913,35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord sur le versement de la participation aux travaux cités ci-dessus d'un montant total de 3 913,35 par règlement sur présentation des appels de participation du SIEML.

21 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Travaux de rénovation du pont de Brisâtre – Approbation du plan de financement définitif – Fonds de concours

Madame le Maire rappelle que le pont situé à Bécon-les-Granits sur lequel passe la voie du chemin de Brisatre a connu des fragilités structurelles. Il convient de rappeler que la voie communale, « Le Chemin de Brisatre» - V58-VC250B, qui traverse ce pont dont la propriété est communale, est une voirie d'intérêt communautaire. Des diagnostics techniques réalisés récemment avaient mis en évidence des désordres structurels importants suite à des passages de surcharges répétées et probablement quotidiennes. De fait, sa capacité de portance était fortement diminuée et le risque de ruine partielle était réel à court terme (vieillesse des matériaux, insuffisance de capacité portante, non-conformité aux normes en vigueur), compromettant sa sécurité et sa pérennité.

Dans ce contexte, la démolition de l'ouvrage existant et la reconstruction d'un nouveau pont apparaissent comme la solution la plus adaptée afin de garantir :

- la sécurité des usagers ;
- la continuité du service public ;
- la durabilité de l'infrastructure ;
- l'adaptation aux usages actuels et futurs.

La solution de démolition suivie d'une reconstruction permettait :

- d'éliminer les risques liés à la structure existante ;
- de concevoir un ouvrage conforme aux normes actuelles (Eurocodes, sécurité) ;
- d'améliorer les performances structurelles et environnementales ;
- d'optimiser les coûts sur le cycle de vie de l'ouvrage.

Le coût global de l'opération a été estimé à :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de démolition et de reconstruction	167 420,50 €	Subventions (Programme National des ponts CEREMA)	104 093,48 €
		Autofinancement de la commune	31 663,51 €
		Fonds de concours de la CCVHA	31 663,51 €
TOTAL	167 420,50 € HT	TOTAL	167 420,50 € HT

Un fond de concours entre la commune et la CCVHA définit le montant de la participation de la CCVHA aux travaux réalisés. La CCVHA participe à ses travaux car ces derniers intègrent une portion de « voirie hors bourg », compétence portée par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'accepter la répartition des coûts mentionnés au tableau ci-dessus,

De valider le fonds de concours d'un montant de 31 663,51 € versé par la CCVHA à la commune de Bécon-les-Granits pour le financement des travaux du Pont de Brisâtre sur la voirie hors bourg (V58-VC201B),

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

22 - Travaux

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- Voirie urbaine – stationnement vélos sécurisés : fourniture et pose des abris – Société ABRIPUS de St Philibert Grand Lieu : 8 690,00€ HT – 10 428,00 € TTC. c/2138 (remboursement subvention CCVHA : 6 514 € soit un coût à charge de la commune de 3 914 €).
- Salle du Granit : raccordement fibre et borne Wifi – Devis MCT : 341,38 € HT – 409,66 € TTC. c/21318.
- Lotissement de Brisâtre : travaux supplémentaires pour réalisation d'un enrobé drainant – Devis COLAS : 22 650,00 € HT – 27 180,00 € TTC. c/605 du budget annexe Lotissement.
- Rénovation énergétique de l'école élémentaire Léonard de Vinci - Avenants aux marchés de travaux : Madame le Maire indique au Conseil Municipal que des prestations complémentaires sont nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Léonard de Vinci. Les avenants passés sur les différents lots se présentent comme suit :
 - **Lot 1 : Démolition – Gros œuvre** (entreprise SOMBAT) : travaux en plus-value : réalisation d'une reprise de bétonnage au-dessus du linteau de l'ensemble vitré sur la façade incurvée de la bibliothèque, réalisation d'une chape dans le SAS pour la pose d'un tapis.

	MONTANT H.T.	TVA 20 %	MONTANT TTC	VARIATION %
Montant initial du marché	68 500.00 €	13 700.00 €	82 200.00 €	
Montant de l'Avenant N° 1	-3 077.57 €	-615.51 €	-3 693.08 €	-4.49%
Montant de l'Avenant N° 2	1 457.55 €	291.51 €	1 749.06 €	2.13%
Nouveau montant du marché	66 879.98 €	13 376.00 €	80 255.98 €	-2.36%

- **Lot 5 : Menuiseries extérieures - Métallerie** (entreprise SMCC) : travaux en plus-value : pose de deux façades de placard dans le bureau direction, coloris blanc.

	MONTANT H.T.	TVA 20 %	MONTANT TTC *	VARIATION %
Montant initial du marché	123 133.20 €	24 626.64 €	147 759.84 €	
Montant de l'Avenant N° 1	-12 801.90 €	-2 560.38 €	-15 362.28 €	-10.40%
Montant de l'Avenant N° 2	457.10 €	91.42 €	548.52 €	0.37%
Nouveau montant du marché	110 788.40 €	22 157.68 €	132 946.08 €	-10.03%

- **Lot 8 : Peinture – revêtements muraux** (entreprise MBM Finition) : travaux en plus-value : préparation et mise en peinture des portes bois existantes de l'école + suppression de la peinture prévue dans le local ménage et le TGBT.

	MONTANT H.T.	TVA 20 %	MONTANT TTC	VARIATION %
Montant initial du marché	29 526.71 €	5 905.34 €	35 432.05 €	
Montant de l'Avenant N° 1	2 081.15 €	416.23 €	2 497.38 €	7.05%
Nouveau montant du marché	31 607.86 €	6 321.57 €	37 929.43 €	7.05%

23 - Achats

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 (alinéa 2 : prendre toute décision concernant les marchés à procédure simplifiée) dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat.

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Ecole Léonard de Vinci	Banquette 3 places	WESCO	380,20 €	460,66 €	c/21841
Ecole Léonard de Vinci	2 meubles de rangement	MANUTAN Collectivités	466,72 €	560,06 €	c/21841
Salle culturelle	2 enceintes	CONRAD	399,98 €	490,76 €	c/2188
Aire de jeux du jardin du Magnolia	Panneau d'information	SDU	122,75 €	147,30 €	c/2188
Service technique	1 tronçonneuse	Espace EMERAUDE	438,75 €	526,50 €	c/2158
Service technique	1 souffleur à dos	Equip Jardin	621,81 €	746,17 €	c/2158
WC publics	Serrures automatiques	PROLIANS	1 576,97 €	1 892,36 €	c/2188
Bâtiments communaux	Supports-bois pour essuie-mains tissu	BRUNEAU	1 196,60 €	1 435,92 €	c/2188

24 – Informations diverses :

- Restauration scolaire : Nicolas TESSIER retrace le bilan du service de restaurations scolaire depuis la reprise en régie en septembre 2023. Il rappelle que ce projet a été initié en début du mandat comme un de des projets principaux de la feuille de route du mandat 2020-2026. Il précise que les trois points de vigilance évoqués lors de l'approbation de la reprise du service en gestion directe étaient le recrutement

du cuisinier, la gestion des absences en cas d'arrêt et la conformité aux normes d'hygiène et sécurité alimentaire (Plan de Maitrise Sanitaire). Ces points d'achoppement ont été levés. Plusieurs actions ont été mises en place au cours des trois années : investissement en matériel, développement de l'approvisionnement auprès des producteurs locaux, portes ouvertes de la cantine en même temps que les écoles, respect des objectifs de la loi EGALIM (en 2025 : 31 % de produits BIO), sondage auprès des enfants pour le menu de Noël.

- Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – PLUI : Cécile GILLARD présente le compte-rendu des différentes réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), à transmettre aux futurs élus en charge de ce dossier.

25 – Rapports des commissions

- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
 - M BIGOT fait part de la formation à laquelle il a assisté sur la démarche Legs et Moi qui est un dispositif qui permet d'informer les habitants de la commune sur la possibilité d'adresser un legs à celle-ci sans droits de succession. Les supports de communication sont en cours de conception pour ensuite les diffuser auprès des habitants.
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU)*
 - Un mail a été adressé à toutes les associations afin de leur demander de transmettre les informations sur d'éventuelles animations prévues cet été et ainsi pouvoir préparer la programmation de l'été.
- *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Jean-Claude HERMAIZE)*
 - Aménagement d'une liaison cyclable entre les communes de Bécon les Granits et Le Louroux Béconnais : une réunion a eu lieu en Mairie de Bécon les Granits le 9 mars 2026 avec l'entreprise COLAS en charge des travaux : présentation du phasage des travaux qui vont démarrer le 18 mai 2026. Un courrier va être adressé aux riverains et exploitants agricoles pour les informer du déroulement du chantier.
 - Lotissement de Brisâtre : un courrier a été déposé dans la boîte aux lettres de tous les habitants du lotissement afin de les informer du planning des travaux de la phase définitive.
- *Commission Finances, Ressources Humaines (Nicolas GUYOT)*
 - Ressources Humaines : au service Enfance, suite à la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles de Caroline DELAUNAY pour une durée de 2 ans, ASTEM en PS, Justine CAILLERE a été recrutée à compter du 2 Mars 2026 pour son remplacement. Au service technique, Miguel ROUZIN a été recruté sur le poste d'agent technique polyvalent à compter du 9 Mars 2026. Au service Administratif, une offre d'emploi a été diffusée pour le recrutement d'un assistant administratif polyvalent à temps complet. Il s'agit du poste administratif actuellement à 60 % dont le temps de travail est complété suite à la demande de deux agents administratifs de réduire leur temps de travail à 80 % pour cessation progressive d'activité à compter du 1^{er} mai 2026.
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés*
 - Conseil Municipal des Enfants : le compte-rendu de la réunion du 12 Mars 2026 est présenté. Les jeunes élus ont travaillé autour de 3 ateliers sur l'alimentation.